

DEMANDE DE RACCORDEMENT TEMPORAIRE SUR BORNE HYDRANTE OU EN ÉLECTRICITÉ

Le présent formulaire, dûment rempli et signé, doit parvenir à l'administration communale (greffe@grandson.ch)
au moins 72 heures à l'avance (jours ouvrables uniquement).

TYPE DE DEMANDE

- eau électricité
 manifestation chantier

LOCALISATION

Situation, rue, n°:

Pour demande d'eau, n° de la borne hydrante (ou plan précis permettant de l'identifier):

DURÉE

Du (date de début souhaitée): heure de début souhaitée:

au (date de fin souhaitée): heure de fin souhaitée:

BÉNÉFICIAIRE / DÉBITEUR

Raison sociale/nom, prénom:

Adresse:

NPA, localité:

Téléphone fixe/mobile*:

E-mail*:

*indispensables pour obtenir une réponse

Concernant l'eau, les tarifs en vigueur sont indiqués sur: www.grandson.ch (Officiel > Règlements et directives).

Concernant l'électricité, une demande écrite doit être adressée à l'administration communale qui vous communiquera les tarifs en vigueur ou une éventuelle décision de gratuité.

IMPORTANT

Sans nouvelle de la part du Service des travaux dans les 48 heures, veuillez appeler:

- le n° de piquet 079 436 88 63, sans quoi la demande sera refusée.

Les raccordements aux bornes hydrantes sont réalisés exclusivement par le personnel du Service des travaux de la commune de Grandson.

DATE ET SIGNATURES

.....

À COMPLÉTER PAR LE SERVICE DES TRAVAUX

Demande acceptée refusée, raison:

- manque photo du site
- adresse imprécise
- horaire problématique
- autre:

Installé le: Enlevé le:
Par: Par:

Compteur eau n°: Compteur d'électricité n°:
Index début: Index début tarif A:
Index fin: Index début tarif B:
Consommation: Index fin tarif A:
Index fin tarif B:
Consommation:

MATÉRIEL EN PRÊT

Nombre:	Type de matériel:	Rendu le:
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....